



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Pôle des Affaires Institutionnelles

Dossier suivi par
Matthieu BOURDET
Tél. : + 33 5 61 55 66 06
daji.elections@utoulouse.fr



Décision portant recevabilité des candidatures à l'élection
des représentants des personnels des bibliothèques au
conseil du SCD – scrutin du 13 octobre 2026.

Décision n° 2026-OR-116

LA PRÉSIDENTE

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L.714-1 et D.714-28 à D.714-40 ;
- Vu** les statuts de l'Université de Toulouse notamment l'article 9 ;
- Vu** les statuts du Service commun de documentation de l'Université de Toulouse, notamment son article 9 ;
- Vu** la délibération 2025/04-CA-036, en date du 7 avril 2025 portant la professeure Odile RAUZY à la présidence de l'Université de Toulouse.
- Vu** la décision 2026-OR-113 portant organisation de l'élection des représentants des personnels au conseil du Service commun de documentation (SCD) de l'Université Toulouse – scrutin du 13 octobre 2026.

DECIDE

Article 1 : Déclaration de recevabilité des candidatures

Après s'être assuré de la régularité des candidatures et du consentement des candidats, avoir constaté le dépôt avant l'expiration du délai et contrôlé les pièces jointes, les candidatures suivantes sont déclarées recevables.

Collège des personnels des bibliothèques

6 sièges à pourvoir - 7 candidats

- DENARD Julien
- MOISAND Liza
- NAEGELEN Pierre
- PASCALET Gaelle
- ROSIER Fabienne
- ROTH Pascale
- ZAGATO Camille

Article 2 : Recours

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats, devant la Présidente de l'Université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Publicité

La présente décision est affichée sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 8 octobre 2026,
La présidente de l'université Toulouse par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles
REJEK Adeline

